

Annecy-le-Vieux, vendredi 9 octobre 2020.

Madame, Monsieur,

Sous contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour des classes en primaire, reconnue par la Fondation Pour l'École pour sa qualité d'enseignement, notre établissement offre depuis sa création un enseignement bilingue de qualité. L'apprentissage des langues dès le plus jeune âge est au cœur du projet éducatif. Dans nos classes, la présence de professeurs dont l'anglais est la langue maternelle garantit aux élèves une véritable immersion dans la langue et la culture.

Nos familles apprécient notamment les aspects suivants que vous pourrez découvrir lors d'une visite sur nos sites :

- Une éducation bilingue, un programme riche et motivant avec une perspective internationale dans bien des matières.
- Des enseignants qualifiés et expérimentés qui font vivre leurs passions aux enfants.
- Une pédagogie qui rend les élèves plus actifs et investis dans leurs apprentissages.
- Une école bienveillante qui prend en compte les besoins de chaque enfant et transmet des valeurs humanistes.
- Des classes à faibles effectifs qui permettent une pédagogie centrée sur l'apprenant.
- Un environnement multiculturel qui permet aux élèves de développer des qualités et compétences indispensables pour leur avenir : curiosité, esprit critique, empathie, sens du partage et de la collaboration, ouverture d'esprit.

L'EBiHS est aussi une école ouverte aux parents. L'année scolaire est rythmée par des événements qui rassemblent la communauté : spectacles, rencontres avec les professeurs, fêtes et traditions.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de demande d'inscription ainsi que le calendrier suivi pour préparer la rentrée 2021.

Le choix d'une école est particulièrement important pour donner à votre enfant les meilleurs atouts afin de préparer son avenir ; nous sommes disponibles pour vous parler de notre programme et vous conseiller.

Mathilde Mondongou

Chef d'établissement

Pour toute demande d'inscription, veuillez contacter : info@ebihs.fr / Tel : +33 4 50 02 39 53.

Calendrier de la campagne d'inscription pour la rentrée 2021

- A partir du lundi 12 octobre 2020 : dépôt des dossiers de demande d'inscription pour les élèves extérieurs à l'école.
- Samedi 5 Décembre 2020 de 9h à 12h : matinée Portes-ouvertes.
- 14 décembre : confirmation de l'inscription pour les élèves en **Petite Section** ou inscription sur liste d'attente.
- A partir du 8 mars : confirmation des inscriptions pour les nouveaux élèves de la Moyenne Section au CM2 ou inscription sur liste d'attente.
- Entre janvier et août, si une place se libère, les élèves en liste d'attente peuvent être convoqués pour un entretien. Les places libérées sont attribuées au fur et à mesure.

La Direction recevra les nouvelles familles avec enfants sur rendez-vous pendant la période des inscriptions.

Sur le plan comptable

Acompte sur la scolarité : 300€.

Cet acompte est à déposer (par chèque) lors de la demande d'inscription et sera encaissé à la confirmation de l'inscription (début mars). **Il correspond aux frais annuels** et ne sera pas encaissé si l'élève n'est pas admis à l'école. L'acompte sera conservé en cas de désistement après acceptation de l'élève dans l'établissement.

Accueil des élèves et des familles

Avant la rentrée du jeudi 2 septembre 21, (durant le mois de juin ou la veille : mardi 31 août) une visite de l'école et réception dans les classes vous seront proposées.

Demande d'inscription / Application Form (1/2)

Information sur l'élève / Student Information

Prénom / *First name* :

Nom / *Name* :

Date de naissance / *Date of birth (D/M/Y)* :

Lieu de naissance / *Place of birth* :

Nationalité / *Nationality* :

Sexe / Sex : Masculin / *Male* Féminin / *Female*

Inscription souhaitée en classe de / *Requested class* :

Nombre de frères et sœurs / *Siblings* :

Années de naissance / *Dates of birth*:

Classe et école actuelle (Crèche ou halte-garderie inclus)/ *Current school and grade (including daycare)*:

Langue (s) parlée (s) à la maison / *Language (s) spoken at home* :

.....

Merci d'ajouter des informations utiles pour expliquer votre choix d'une éducation bilingue à EBiHS.
Please add useful information to explain your choice of bilingual education at EBiHS.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre dans la mesure du possible : derniers bulletins scolaires, évaluations et diagnostics pour les enfants à besoins particuliers (ex : dyslexie).

Additional information to include: latest school reports, assessments and diagnoses for children with special needs (e.g. dyslexia).



Demande d'inscription / *Application Form* (2/2)

Information sur les parents / *Parents Information*

Parent 1 :

Prénom / *First name* :

Nom / *Name* :

Nationalité / *Nationality* :

Profession / *Occupation* :

Téléphone (portable) / *Mobile* :

Courriel / *email* :

Adresse / *Address*:

Parent 2 :

Prénom / *First name* :

Nom / *Name* :

Nationalité : *Nationality* :

Profession / *Occupation* :

Téléphone (portable) / *Mobile* :

Courriel / *email* :

Adresse / *Address*:

Formulaire à renvoyer par mail à / *Application to send by mail to* :

secretariat.pc@ebihs.fr

ou par courrier / *or by post to* :

EBiHS – Inscriptions – 11 Avenue du Pré de Challes - 74940 Annecy-le-Vieux, France.

Tarifs et conditions 2021-2022

| Paie ment | Mensuel 10 mensualités d'août à mai | Trimestriel août, novembre, février, mai | Annuel août |
|--|---|--|-----------------------|
| 1er enfant | 590€ | 1461€ | 5744€ |
| 2e enfant | 491€ | 1215€ | 4760€ |
| 3 ^e enfant | 442€ | 1093€ | 4270€ |
| ESL/FLE si nécessaire* (Pour information) | | 17€ /séance d'1h | |
| Dispositif particulier « zèbre » | | | entre 400 € et 450€ |

*ESL (English as a Second Language)/FLE (Français Langue Etrangère) - Inscription dans ces cours après évaluation.

Note: l'inscription d'un enfant au collège donne droit à la réduction 2e et 3e enfant au primaire.

Frais annuels : 300 €.

Frais de première inscription : 500 € (à régler seulement lors de la première année dans l'établissement)

Modalités de paiement (à indiquer sur la fiche de paiement lors du dépôt du complément de dossier en juin)

- **Prélèvements automatiques**

- Règlements mensuels : le 1^{er} de chaque mois à compter du mois d'août.
- Règlements trimestriels : les 1^{er} août, novembre, février, mai.

Les mandats de prélèvements et les RIB doivent être remis au plus tard le 11 juin.

- **Paiement par chèque**

- Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un chèque (sans frais de gestion) qui devra être remis au plus tard le 1^{er} août.
- En cas de règlements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires devront être réglés.

- **Paiement par virement :**

- Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un virement (sans frais de gestion) qui devra être effectué au plus tard le 1^{er} août.
- En cas de virements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires devront être réglés.

Pour toute facture non réglée à échéance, une pénalité de 100 Euros sera appliquée.

Tout trimestre commencé est dû en cas de départ anticipé de l'élève.

Les frais périscolaires (restaurant scolaire et garderie) sont en sus et les tarifs vous seront communiqués en juin.